

Motion 2326

pour étudier les conditions de mise en œuvre d'un programme cantonal de dépistage organisé du cancer colorectal

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que tous les ans, en Suisse, près de 4000 personnes apprennent qu'elles sont atteintes de cancer du côlon, et environ 1600 personnes en meurent ;
- qu'en Suisse seulement 60 % des sujets atteints sont en vie cinq ans à la suite du diagnostic, car celui-ci reste trop souvent tardif ;
- que le cancer du côlon peut être dépisté tôt par certains examens avec un impact essentiel sur les chances de guérison ;
- que le cancer colorectal répond aux critères de santé publique pour un dépistage systématique ;
- l'article 12^e lettre d de l'Ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins (OPAS) ;
- la priorité donnée par le programme national contre le cancer pour la Suisse 2011-2015 et Oncosuisse à la mise en œuvre de programmes de dépistage systématique des cancers du sein, du côlon et du col de l'utérus ;
- que la FMH et la Ligue suisse contre le cancer soutiennent l'introduction de tels programmes ;
- que le dépistage du cancer colorectal figure dans les axes stratégiques de Swiss Cancer Screening (fédération suisse des programmes de dépistage des cancers) ;
- la constitution d'un groupe de travail romand étudiant activement la faisabilité de la mise en place de programmes organisés de dépistage du cancer colorectal ;
- le démarrage dans le canton de Vaud d'un dépistage organisé du cancer colorectal ;
- le projet pilote et l'impact démontré du dépistage dans le canton d'Uri ;
- les chiffres du cancer colorectal et les stades tardifs au moment du diagnostic dans notre canton ;
- les performances démontrées d'un dépistage du cancer colorectal dans divers pays d'Europe en termes de baisse de la mortalité ;

- l'étude de faisabilité en cours dans notre canton d'un programme de dépistage du cancer colorectal, soutenue financièrement par la Ligue genevoise contre le cancer,

invite le Conseil d'Etat

à étudier les conditions organisationnelles et financières de mise en œuvre d'un programme de dépistage du cancer colorectal dans notre canton.